Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour permis de construire pour centrale photovoltaïque à

Revest St Martin

De: Rene Sournia < rene.sournia@orange.fr>

Date: 22/09/2023 20:51

Pour: "pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" < pref-environnement@alpes-

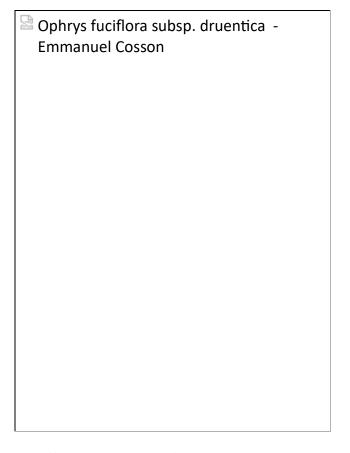
de-haute-provence.gouv.fr>

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Avis sur le projet de centrale photo voltaïque à Revest St Martin

1/ Pelouse à orchidées à fort enjeux, à sortir du parc photo voltaïque.

Cette pelouse est peu commune sur le secteur de part la concentration importante en Ophrys constatée : 168 Ophrys druentica ont été observées par un naturaliste indépendant.



https://www.orchisauvage.fr/index.php?m_id=54&id=699627

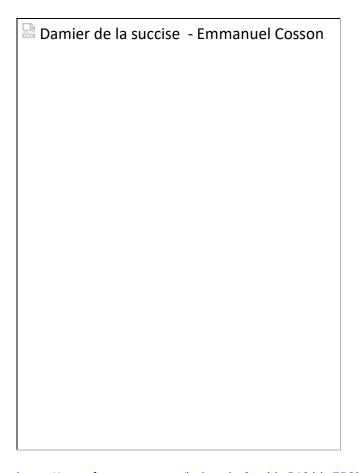
Cette densité suggère une richesse particulière du biotope et peut réserver d »autres surprises si de nouvelles observations ont lieu. Les passages réalisés par ces botanistes indépendants restent ponctuels et sans doute non suffisants.

La pelouse ne semble pas avoir été cultivée mais en position de crête naturelle pâturée ce qui pourrait indiquer une naturalité de la zone peu modifiée en situation de pelouse supra méditerranéenne avec des espèces à tendances steppiques.

Evolution connue par le CBN alpin : en régression. habitat de l'ouvrage "VILLARET et al. 2019 : guide des habitats naturels et semi naturels des Alpes. Naturalia Eds.639 p.

Cet habitat est riche en insectes rares, avec notamment une espèce protégée, le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) avec 4 individus minimum dont 2 femelles fraichement écloses constatées en avril 2020. Leur état et leur nombre indique qu'il s'agit d'une zone de reproduction. C'est une espèce qui n'est jamais abondante.

_



https://www.faune-paca.org/index.php?m_id=54&id=7569930

Il s'agit d'une espèce protégée non indiquée dans l'étude d'impacts curieusement sachant que ces données sont sur Faune Paca et sont transmises à la D.R.E.AL. tous les ans par la LPO.

Ce manquement met en évidence l'insuffisance de consultation des Bases de données naturalistes, et les insuffisances de l'étude d'impact et de l'étude de terrain.

Sa plante hôte et nourricière, la Succisse, est une espèce déterminante de ZNIEFF.

Ces nouveaux éléments cumulés avec la présence de nombreux individus de glaïeuls douteux en lisière de cette pelouse appellent à une remise en question du périmètre du site afin de préserver cet espace patrimonial remarquable.

3/ Sous évaluation de la demande de débroussaillement (0.3 ha)

P 10 Evaluation non actualisée de la faune (hauteur de houpier évaluée en 2020 p 38)

- 4,32 ha impacté de milieu forestier qui servent de zone de nidification ou de gite (chiroptères arboricoles, cortège avicole forestier), ensemble du cycle vital du coléoptère saproxylique, zone de transit et d'alimentation pour batracho faune et pour herpoto faune
- 3.97 ha impactés de milieux ouverts à semi ouverts : cycle de vie des oiseaux, lieu de transit et d'alimentation des chiroptères
- Corridors de transit et d'alimentation (lisières forestières, clairières, chemins forestiers) sur les 12 ha d'emprise totale mais des corridors existent hors de cette emprise!
- Total de 8.29 ha + linéaire de lisière, clairière...... en novembre 2022 ? ou à l'automne 2020 (dernière étude des chiroptères)

Sous évaluation de la potentialité d'existence de gite d'autres espèces de chiroptères , à part de petit rhinolophe et la Barbastelle d'Europe. Impact potentiellement sous évalué car non actualisé alors que la végétation a largement évolué depuis 2020.

Faible évaluation du risque d'absence de prospection aux moments clés du cycle biologique (pas d'inventaire d'oiseaux lors des périodes migratoires et d'hivernage).

4/ Sous estimation des surfaces concernées par le terrassement et de ses impacts :

Les emprises des travaux d'aménagement des voiries périphériques au site clôturé ne sont pas comptabilisées et identifiées page 23 : sous estimation du coup des effets de l « érosion du sol, de la dégradation des terres et de la flore en aval du projet.

Sous estimation des effets de déstructuration complet du sol sur une immense partie du site, compte tenu de la topographie du site (très nombreux talus, fortes pentes....) et des manoeuvres des engins de terrassement, de concassage des pierres (engin roto broyeur à chaine utilisé sur le futur site de PV à Cruis suite au défrichement en septembre 2022) :

- Sur l'herpétofaune et ses espèces protégées (quel protocole de recherche été mis en place pour se donner une chance de trouver ces espèces difficiles à voir ?)
- Sur les micro mammifères rares (pas d'étude réalisée)

5/ Pas de description du risque de destruction de fossiles d'intérêt patrimonial en l'absence de référence à un inventaire géologique validé.

Fossiles de roseau et d'huitre retrouvés sur le site.

6/ Absence d'identification précise des arbres gites des chiroptères à enjeux forts.

Ces arbres sont rares localement et comme ils constituent l'habitat d'espèces rares de chiroptères, ils doivent tous bénéficier d'une protection totale, alors que les contraintes de la législation sur les OLD ne le permet pas réellement.

Il n'est pas normal qu'il n'y ait pas de cartographie précise de ces arbres à enjeux forts.

B859CA2640A14BA38FDC59EEA2F6CE07.jpg



—B58684B0E27747B39E499D826E3D7426.jpg



 — Pièces jointes :
 B859CA2640A14BA38FDC59EEA2F6CE07.jpg
 70,5 Ko

 B58684B0E27747B39E499D826E3D7426.jpg
 54,8 Ko